

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

-----  
**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
-----

**Séance du 25 novembre 2011  
(convocation du 14 novembre 2011)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Novembre Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

## **ETAIENT PRESENTS :**

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÛZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

## **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 12 h 15 et jusqu'à 13 h 00  
M. DAVID Alain à Mme LACUEY Conchita à partir de 10 h 30  
M. BRON Jean-Charles à M. CAZENAVE Charles à partir de 12 h 15  
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain  
M. PIERRE Maurice à Mme CARTRON Françoise  
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme BREZILLON Anne jusqu'à 10 h 10  
M. CAZENAVE Charles à M. BRON Jean-Charles jusqu'à 10 h 20  
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel  
M. DAVID Yohan à Mme SAINTE-ORICE Nicole à partir de 11 h 30  
Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 10 h 45  
Mlle EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques jusqu'à 10 h 25  
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard  
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. JOUBERT Jacques

Mme HAYE Isabelle à M. HURMIC Pierre  
M. LOTHAIRE Pierre à Mme LIRE Marie Françoise  
M. MANGON Jacques à M. MILLET Thierry à partir de 12 h 40  
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane  
M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max  
M. PEREZ Jean-Michel à Mme DIEZ Martine  
Mme PIAZZA Arielle à M. DAVID Jean-Louis à partir de 11 h 15  
M. POIGNONEC Michel à M. PUJOL Patrick  
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel  
M. REIFFERS Josy à Mme WALRYCK Anne  
M. SENE Malick à M. EGRON Jean-François  
M. SOLARI Joël M. SOUBIRAN Claude jusqu'à 11 h 10  
Mme TOUTON Elisabeth à M. DUCASSOU Dominique

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Marchés publics - Achat d'espaces publicitaires à destination du lectorat de la presse régionale (PQR) payante distribuée dans l'agglomération (journal Sud-Ouest) - Marché négocié sans publicité ni mise en concurrence - Autorisation de signature**

Monsieur CAZABONNE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Afin de satisfaire ses obligations réglementaires (Code de l'Urbanisme, Loi ATR, etc...) mais aussi de promouvoir les actions de l'établissement communautaire, la Communauté Urbaine de Bordeaux, avait conclu avec la Société SAPESO (Société de Presse et d'Édition du Sud-Ouest), des marchés (marchés n°M110120U et M 110167U) lui permettant d'acheter des espaces publicitaires dans le journal Sud-Ouest.

Ces marchés arrivant à échéance, il y a lieu de procéder à leur renouvellement. Pour ce faire, une consultation dans le cadre d'un marché négocié sans publicité ni mise en concurrence, en application de l'article 35.II.8° du Code des Marchés Publics, a été lancée pour inviter la Société SAPESO, ayant l'exclusivité d'éditer et de distribuer le Journal Sud-Ouest, à nous faire de nouvelles propositions.

Les marchés envisagés, sont des marchés à bons de commande en application de l'article 77 du Code des Marchés Publics, conclus pour une durée de 1 an, reconductible 2 fois, dans la limite des montants maximums annuels suivants :

Lot n°1 : annonces institutionnelles – 170 000 € HT

Lot n°2 : annonces obligatoires et réglementaires – 85 000 € HT

Lot n°3 : annonces sur supports complémentaires ( Direct Bordeaux 7, Version Fémina, TV magazine, sud-ouest.fr ; TV7.fr, applis, Iphone, etc...) - 52 000 € HT

Lot n°4 : annonces marchés publics non obligatoires – 20 000 € HT

soit pour la durée totale du marché un maximum de 981 000 € HT.

Après négociations, les conditions obtenues pour l'exécution des nouveaux marchés sont les suivantes (% de remise consentie sur prix brut) :

Pour le lot n°1 : annonces institutionnelles (support Journal Sud-Ouest)

- pour les parutions sèches : 40 %
- pour les multi-parutions (textes identiques) : de 56 à 64 % suivant le nombre de parutions (3, 4 ou 5) et la fréquence (sur 3 ou 6 jours)
- pour les multi-parutions (textes différents) : de 48 à 60 % suivant le nombre de parutions (3, 4, 5 ou 6) sur 10 jours
- produits commerciaux : 20%
- offres promotionnelles ponctuelles (bouclage à J-5) : 50%

Lot n°2 : annonces obligatoires et réglementaires (support Journal Sud-Ouest) :

- prix du millimètre de l'annonce : 6,34 € HT.

Lot n°3 : annonces sur supports complémentaires :

Direct Bordeaux 7 :

- pour les parutions sèches :
  - 40 % pour 1<sup>ère</sup> page, dernière page et page intérieure
  - 20% pour la surcouverture

- pour les multi-parutions : 20 %

- offres promotionnelles ponctuelles (bouclage à J-6) : 50%

TV magazine et Version Fémina :

- pour les parutions sèches : 40% pages intérieures ; 20 % diffusion d'un document sous blister

Autres magazines (Eté Girondin ou suppléments thématiques éco, DD, sénior, etc....) : 20%

Supports numériques (1 parution) :

- so.com + bx7.com + Tv7.com : 40%
- sudouest.com, appli Iphone Sud-Ouest, so.com + SOD : 20%

Lot n°4 : annonces marchés publics non réglementaires

- prix du millimètre de l'annonce : 4,16 € HT.

En application de l'article 66.VI, la Commission d'Appel d'Offres en date du 9 novembre 2011 a approuvé les résultats de la négociation et attribué les marchés dans les conditions énoncées ci-avant.

La signature des marchés à venir n'ayant pas fait l'objet d'une autorisation préalable en application du 4° de l'article L2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient par la présente d'autoriser le Président à signer lesdits marchés.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

**Le Conseil de Communauté,**

**VU** les articles L2122-21, L2122-21-1 et L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant l'autorisation des exécutifs locaux de souscrire les marchés publics,

**VU** les articles 35.II.8° et 66.VI du Code des Marchés Publics,

**VU** la décision de la Commission d'Appel d'Offres en date du 10 novembre 2011

ENTENDU le rapport de présentation

**CONSIDERANT** à la fois l'obligation et l'intérêt de souscrire des marchés publics pour acheter des espaces publicitaires à destination du lectorat de la presse régionale payante distribuée sur l'agglomération par le journal Sud-Ouest

**DECIDE**

**Article 1 :** le Président est autorisé à signer dans les conditions énoncées ci-avant, les marchés attribués le 9 novembre 2011 par la Commission d'Appel d'Offres :

- Lot n°1 : annonces institutionnelles – 170 000 € HT
- Lot n°2 : annonces obligatoires et réglementaires – 85 000 € HT
- Lot n°3 : annonces sur supports complémentaires ( Direct Bordeaux 7, Version Fémina, TV magazine, sud-ouest.fr ; TV7.fr, applis, Iphone, etc...) - 52 000 € HT
- Lot n°4 : annonces marchés publics non obligatoires – 20 000 € HT

**Article 2 :** le Président est autorisé à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération

**Article 3 :** les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget principal des exercices concernés au chapitre 011, article 6231, fonction 0230, CRB VC00

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 25 novembre 2011,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
29 NOVEMBRE 2011

PUBLIÉ LE : 29 NOVEMBRE 2011

M. ALAIN CAZABONNE